

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

Conseil des commissaires, ci-après désigné aux fins des présentes, rencontre-2 de l'équipe de direction du centre de services scolaire, tenu au Centre administratif de la Commission scolaire, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, le mercredi 12 février 2020, à laquelle sont présents :

M. Bernard Dufourd	Directeur général
Mme Chantal Bonneville	Directrice du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport
M. Stéphane Chaput	Directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP
M. Réjean Cloutier	Directeur du service des ressources financières
Mme Josée Lapointe	Directrice du service des ressources humaines
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications agissant à titre de secrétaire de la séance
Mme Julie Richer	Directrice du service des ressources éducatives

1.0 Ouverture de la séance et communication de la direction générale

En ouverture de séance, le directeur général souligne qu'il y aura le maintien de séances publiques dans le but de répondre des gestes à poser.

De plus, celui-ci transmet ses remerciements les plus sincères aux commissaires et à la présidente sortante, Mme Johanne Hogue.

Il est précisé que les décisions prises par le conseil des commissaires depuis le mois de septembre 2019 seront respectées dans l'attente de la mise en place du nouveau conseil d'administration.

2.0 Prise des présences

Le secrétaire général, M. Louis Piché, prend les présences.

(Incidence : Il est 19 h.)

3.0 Présentation de l'ordre du jour

854^e RÉSOLUTION :

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour doit être modifié en fonction de l'adoption de la loi n° 40 le 8 février 2020;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, en tenant compte des modifications apportées.

Séance de l'équipe de direction du centre de services scolaire (Conseil des commissaires)

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la séance et communication de la direction générale
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Présentation de l'ordre du jour
- 4.0 Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 4 décembre 2019, de la séance ordinaire du 11 décembre 2019 et de la séance extraordinaire du 14 janvier 2020 (docs 4.0)
- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux
- 6.0 Période de questions – Public
- 7.0 Période de questions – Commissaires
- 8.0 Comité de parents
- 9.0 Comité ÉHDAA
- 10.0 Gouvernance
- 10.1 Objectifs et principes de répartition des ressources 2020-2021 (docs 10.1)
- 11.0 Service des ressources financières
- 11.1 Analyse des facteurs de risque d'entreprise et des facteurs de risque de fraude (docs 11.1)
- 11.2 Processus budgétaire 2020-2021 – Échéancier – Dépôt (docs 11.2)
- 11.3 Compte rendu – Comité vérification 2019-2020 du 14 janvier 2020 et du 5 février 2020 (docs 11.3, remis séance tenante)
- 11.4 Situation financière au 31 décembre 2019 (doc. 11.4)
- 12.0 Service des ressources humaines
- 12.1 Création d'un comité – Banque de relève pour les directions d'établissement (doc. 12.1)
- 13.0 Service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport
- 13.1 Politique relative à l'utilisation des services informatiques – Adoption (doc. 13.1)
- 13.2 Plan directeur en ressources informationnelles (doc. 13.2)
- 14.0 Présidence et rapport d'activités (doc. 14.0)
- 15.0 Rapport d'activités de la direction générale – Information (doc. 15.0)
- 16.0 Affaires diverses
- 17.0 Levée de la séance

Points retirés, 7.,8. et 9. :

Point remis ultérieurement 13.1 :

Points retirés, 14. et 15. :

ADOPTÉ

- 4.0 Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 4 décembre 2019, de la séance ordinaire du 11 décembre 2019 et de la séance extraordinaire du 14 janvier 2020

Document déposé :

- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2019

855^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2019.

ADOPTÉ

Document déposé :

- [Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2019](#)

856^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2019.

ADOPTÉ

Document déposé :

- [Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 janvier 2020](#)

857^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis plus de six heures avant la présente séance;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 janvier 2020.

ADOPTÉ

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, explique que les parents ont été rencontrés en préalable à l'ouverture d'une troisième secondaire à l'école Sacré-Cœur. De plus, celui-ci précise que le processus d'inscription va de l'avant dans le but d'ouvrir ce niveau dès l'année prochaine.

Le directeur général adjoint, M. Stéphane Chaput, explique que la phase 2 du projet de l'école de Saint-Adolphe-d'Howard se poursuit selon l'échéancier et que le projet devrait être terminé au plus tard au début du mois de juin. De plus, M. Chaput indique qu'il y a eu une rencontre de démarrage pour l'ajout d'unités modulaires à l'école de Saint-Adolphe-d'Howard et à l'école alternative de Sainte-Adèle.

6.0 Période de questions – public

Q. Mme Anne-Marie Bonneville, résidente de Val-David :

Mme Bonneville, du comité fondateur de l'école alternative des Vals, expose ses préoccupations quant à l'évolution du projet d'école alternative des Vals, indiquant qu'il y a plus de 300 préinscriptions et qu'un projet éducatif serait en cheminement. Celle-ci demande quelles sont les étapes à franchir.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique qu'une rencontre a eu lieu avant les Fêtes et qu'il a fallu surseoir aux démarches jusqu'en avril, le projet ne pouvant pas aller de l'avant pour le moment avant de voir l'évolution du projet de construction d'école à Val-David ainsi que l'évolution des pourparlers avec l'école Imagine. Celui-ci indique qu'un suivi sera fait au mois d'avril.

De plus, M. Dufourd précise que bien qu'un projet éducatif semble une belle initiative, il ne pourra donner aucune réponse sans l'analyse de la clientèle à venir.

Mme Bonneville demande quelles sont les étapes à venir.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, mentionne qu'il devrait y avoir une rencontre des parents ainsi qu'une analyse des besoins et du niveau d'adhésion au projet.

Q. Mme Marie-Ève Gervais, résidente de Val-Morin :

Mme Gervais demande si la construction d'une école à Val-David est repoussée conséquemment au choix de terrain et demande quel sera l'impact au niveau des délais.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique qu'il y a une belle collaboration avec la municipalité de Val-David. Cependant, il faut expertiser le terrain, ce qui s'avère impossible en période hivernale.

Un décalage du début de la construction est possible, ce qui risque de créer des défis.

Q. Mme Lise Bernard, résidente de Val-David :

Mme Bernard demande si l'école de Val-David sera ouverte en 2021.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise qu'aucune garantie ne peut être donnée à cet effet.

Q. M. Maxime Coursol, journaliste à *l'Information du Nord* :

M. Coursol demande si des modifications sont prévues aux aires de desserte dans le secteur centre.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique qu'aucun changement aux aires de desserte n'est prévu pour l'année prochaine.

M. Coursol demande si des changements de territoire auprès des commissions scolaires sont envisagés.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique qu'il ne croit pas qu'au niveau ministériel, des changements soient envisagés. La seule demande est de créer des districts à l'intérieur des territoires existants, afin d'assurer une représentation territoriale des membres parents qui siègeront sur le conseil d'administration.

7.0 Période de questions – Commissaires

8.0 Comité de parents

9.0 Comité ÉHDAA

(POINTS RETIRÉS DE L'ORDRE DU JOUR)

10.0 GOUVERNANCE

10.1 Objectifs et principes de répartition des ressources 2020-2021

Lors de la séance du conseil des commissaires tenue le 13 novembre 2019, une résolution a été adoptée afin de consulter le comité de parents relativement au document « Objectifs et principes de répartition des ressources ».

Le directeur du service des ressources financières, M. Réjean Cloutier, introduit le projet de résolution.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, fait état des commentaires reçus du comité de parents qui, en résumé :

1. Souhaite en connaître davantage sur l'état des résultats des dernières années.
En réponse à sa demande, le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique qu'il rencontrera le comité de parents sur cet aspect.
2. Suggère de revoir la composition du comité de répartition des ressources.
M. Dufourd indique que si la composition du comité est à revoir, cela devra se faire avec le futur conseil d'administration et selon les nouvelles règles édictées par l'évolution législative.
3. Est préoccupé par la situation des petites écoles.
M. Dufourd indique qu'il y a eu consultation du comité de parents et que cette préoccupation fait partie intégrante de ce qui est à adopter.

858^e RÉOLUTION :

ATTENDU l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, selon lequel la Commission scolaire doit adopter les objectifs et principes de répartition des ressources portant sur la répartition équitable des ressources financières de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de parents, et ce, conformément à la résolution CC825-19 adoptée par le conseil des commissaires lors de la séance tenue le 13 novembre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources et de la direction générale;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADOPTER le document « Objectifs et principes de répartition des ressources » tel qu'il apparaît au document annexé **CC858-20**, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

11.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

11.1 Analyse des facteurs de risque d'entreprise et des facteurs de risque de fraude

Le directeur du service des ressources financières, M. Réjean Cloutier, explique les démarches effectuées.

Le 5 juin 2013, le conseil des commissaires a adopté le document « Analyse des facteurs de risque d'entreprise et des facteurs de risque de fraude », et ce, suite à la recommandation du comité de vérification.

Le 19 juin 2019, le comité de vérification a effectué la révision du document.

Une copie du document révisé est déposée.

11.2 Processus budgétaire 2020-2021 – Échéancier – Dépôt

Le directeur du service des ressources financières, M. Réjean Cloutier, fait état des principales étapes du processus budgétaire et notamment de contrats à être octroyés, mandat d'audit, services bancaires et de services de perception, le tout conformément au processus légal de gestion contractuelle.

Comme chaque année, l'échéancier du processus budgétaire est présenté. Pour 2020-2021, le comité de parents a été consulté relativement au document « Objectifs et principes de répartition des ressources ». Aussi, le comité consultatif de gestion et le comité de parents seront consultés relativement au document « Critères de répartition des ressources 2020-2021 ».

Il faudra prévoir une rencontre du comité de vérification le 17 juin 2020 pour la présentation et l'analyse du projet de budget 2020-2021.

L'adoption du budget 2020-2021 est prévue lors de la séance d'ajournement du 10 juin 2020 (dernière semaine du mois de juin 2020).

11.3 Compte rendu – Comité vérification 2019-2020 du 14 janvier 2020 et du 5 février 2020

Les documents sont déposés.

11.4 Situation financière au 31 décembre 2019

Le directeur du service des ressources financières, M. Réjean Cloutier, fait état du rapport de suivi budgétaire en date du 31 décembre 2019, notamment que sur un budget de 120 millions, un surplus budgétaire de 293 000 \$ est projeté au 30 juin 2020, en considérant le plan de redressement en place. Donc le déficit d'opération de 290 200 \$ actuel devrait être couvert par ce surplus.

859^e RÉSOLUTION :

CONSIDÉRANT le dépôt du Rapport du suivi budgétaire au 31 décembre 2019 et du sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée du rapport du suivi budgétaire au 31 décembre 2019 par le comité de vérification lors de la rencontre tenue le 5 février 2020;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ACCEPTER le dépôt du Rapport de suivi budgétaire au 31 décembre 2019 de la Commission scolaire des Laurentides.

ADOPTÉ

12.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

12.1 Création d'un comité – Banque de relève pour les directions d'établissement

860^e RÉSOLUTION :

ATTENDU qu'en vertu du processus d'affectation, de mutation et de sélection des cadres d'établissement tel qu'adopté le 12 octobre 2011 comme en fait foi la 878^e résolution du conseil des commissaires et décrit en annexe au chapitre 5 de la Politique de gestion des cadres de la CSL, la Commission scolaire établit une liste d'admissibilité de la relève à la fonction de direction et de direction adjointe d'établissement;

ATTENDU le paragraphe 2.4.4 de la Politique de gestion des cadres de la Commission scolaire des Laurentides décrivant la composition du comité de sélection Banque de relève pour les directions d'établissement;

ATTENDU qu'en vertu du processus susmentionné un comité de sélection est institué pour établir ladite liste d'admissibilité et que ce comité, dans le cadre de dossiers touchant un cadre d'école et de centre, est composé du directeur général ou de son représentant, du directeur du service des ressources humaines ou de son représentant nommé par le directeur général, du supérieur immédiat du titulaire du poste à combler, le cas échéant, d'un représentant de l'Association concernée et de trois commissaires dont un des commissaires émane du comité de parents;

ATTENDU QU'en vertu des adaptations nécessaires résultant de l'adoption du projet de loi n° 40, il n'y a plus de commissaires pouvant siéger sur le comité;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des ressources humaines;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

DE FORMER un comité de sélection pour examiner les candidatures à la liste d'admissibilité de la relève aux fonctions de direction et direction adjointe d'établissement sans commissaires, en fonction des changements législatifs, mais sur lequel deux représentants du comité de parents sont invités à siéger, à être désignés par le comité de parents.

ADOPTÉ

13.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES, DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT

13.1 Politique relative à l'utilisation des services informatiques

(POINT REMIS À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, CONSIDÉRANT QU'UN SUIVI EST À FAIRE AU COMITÉ DE PARENTS, SELON LES COMMENTAIRES REÇUS).

13.2 Plan directeur en ressources informationnelles

La directrice du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport, Mme Chantal Bonneville, présente le plan directeur en ressources informationnelles qui a été présenté au comité consultatif de gestion (CCG) et qui a été recommandé à l'unanimité.

861^e RÉSOLUTION :

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd, d'adopter ce plan directeur en ressources informationnelles.

ADOPTÉ

14.0 Présidence et rapport d'activités

(POINT RETIRÉ DE LA SÉANCE)

15.0 Rapport d'activités de la direction générale – *Informations*

(POINT RETIRÉ DE LA SÉANCE)

16.0 Affaires diverses

Aucun sujet

17.0 Levée de la séance**862^e RÉSOLUTION :**

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, met fin à la séance, l'ordre du jour étant épuisé et informe qu'une séance extraordinaire se tiendra le 4 mars 2020, pour traiter d'un point sur l'adoption des districts, conformément aux obligations légales découlant de l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*.

(Incidence : Il est 19 h 35).

ADOPTÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

Bernard Dufourd
Directeur général